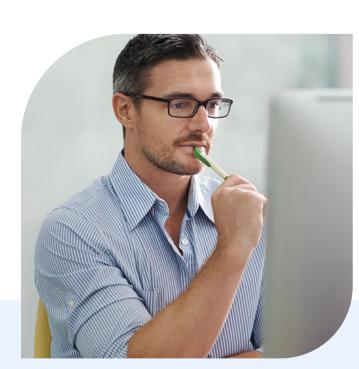


LE MEDICAL SERVICES PLAN, C'EST QUOI?

Le Medical Services Plan (MSP) offre une couverture des soins médicaux essentiels. Elle est obligatoire pour tous les résidents permanents de la C.-B. Vous devez adhérer au régime de soins médicaux et y inscrire les personnes à votre charge. Le MSP est gratuit!



Qui peut s'inscrire au régime de soins médicaux ?

Les citoyens canadiens, résidents permanents ou détenteurs d'un permis de travail ou d'études, légalement admis au Canada, ayant élu domicile en C.-B., physiquement présents en C.-B. au moins 6 mois par année civile.

Qu'est-ce que ça couvre?

Le MSP couvre tous les soins de santé de base:

- >> Les visites médicales et services médicalement nécessaires (médecins, spécialistes, sages-femmes...),
- >> L'hospitalisation,
- Les services de laboratoire et les procédures de diagnostic commandés par les médecins,
- Certains traitements et services.

Pour une liste complète des services couverts, consultez votre médecin ou le site de **Health Insurance BC:** https://www2.gov.bc.ca/gov/content/health/about-bc-s-health-care-system/partners/health-insurance-bc

Services non couverts

- » Les médicaments,
- » Les lunettes ou lentilles,
- » Les soins dentaires (généralement non couverts),
- >> Les services paramédicaux (physiothérapie, acupuncture, massothérapie...).

Vous devrez payer des frais additionnels, ou souscrire à une assurance médicale privée, personnellement ou par le biais de votre employeur. Cette couverture santé complémentaire se nomme «Benefits» en anglais.

Comment s'inscrire ?

- >> **800-663-7100** Général
- 604-683-7151 Lower Mainland
- >> Option 5 pour la ligne en français

Comment faire votre demande ?

1. En ligne :

Sur le site officiel du gouvernement de la C.-B.: https://my.gov.bc.ca/msp/application/prepare

2. Par courrier :

Envoyez votre application à : Health Insurance B.C. Medical Services Plan PO Box 9678 STN PROV GOVT 3. Dans un bureau de Service BC :

Trouver le bureau le plus proche de chez vous:



https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/ organizational-structure/ministries-organizations/ministries/ citizens-services/servicebc

Période de carence

Victoria B.C. V8W 9P7

À noter! La période de carence pour la couverture MSP comporte habituellement le mois en cours lors de votre demande + 2 mois. Pendant ce temps d'attente, vous devez être couvert par une assurance privée ou toute autre assurance. Pour éviter un délai d'attente supplémentaire, remplissez une demande de couverture dès votre arrivée en C.-B.

Health Gateway - dossier de santé

Health Gateway est une plateforme provinciale qui permet d'accéder à vos informations reliées à votre santé (prescriptions médicales, rendez-vous de santé, résultats de test, suivis de vaccination...).

Rendez-vous sur https://resosante.ca/health-gateway-dossier-de-sante pour apprendre les étapes à suivre pour vous enregistrer.



Et n'oubliez pas de rester connectés sur RésoSanté C.-B. ! Abonnezvous à l'infolettre sur https://resosante.ca pour être au courant de toute l'actualité de la santé en français en Colombie-Britannique et des derniers services et événements à date !

Retrouvez toutes les informations sur la santé en Colombie-Britannique dans le guide complet: resosante.ca/comment-ca-marche/











